



Séparation du couple et déclaration auprès des organismes (cpam)

Par **alphonse**, le **24/04/2008** à **10:31**

bonjour,rnrnje vis dans le meme appartement avec ma copine (depuis novembre 2007) qui a une fille de 18 ans.rnrnet aujourd'hui nous avons décidé de nous séparer.rncar nous nous apercevont que plusieurs choses ne vont pas.rnrn1-sa fille ne m'axecpte pas.rn2- toutes nos petites attention amoureuses ont disparues.rn3-depuis novembre 2007 je me sent comme un étranger avec elles.rnrnnous sommes actuellement encore dans le meme appartement.rncar nous cherchons tout deux un logement individuel.rnrnentretemps je suis en train de renouveler ma carte vitale et ma cmu complémentaire auprès de la cpam.rnrnétant donné que nous allons nous séparer (le temp de trouver un logement).rndois déclarer les personnes vivant dans le meme foyer....rnrnc'est a dire :rnles revenus de ma copinernet de sa fille.rnrnje vous remercie de vos réponses.....rnrncette demande est urgente svp.....le temp me presse.....rnrnmercibeaucoup.....

Par **ly31**, le **24/04/2008** à **12:28**

Bonjour,rnrnVous vivez actuellement sous le même toit que votre "copine" et sa fille de 18 ans !rnrnEn ce qui concerne votre déclaration de revenus (je présume), vous ne déclarez que VOS impôts, si vous n'avez aucun lien officiel avec votre amie, cette dernière s'occupe de ses impôts ainsi que ceux de sa fille si celle ci à des revenus !rnrnPour ce qui concerne votre cmu, carte vitale ... attendez d'avoir une nouvelle adresse fixe !rnrnJe reste à votre disposition et je vous souhaite bon couragernrnlly31

Par **alphonse**, le **24/04/2008** à **13:23**

merci ty31 pour votre réponse. mais le probleme c'est que le temps que l'on trouve un appart il sera trop tard. car je ne dispose plus que de 15 jours pour renouveler ma carte vitale et ma CMU complémentaire. pour l'imédiat je suis obligé de faire une déclaration. vivre seul ou avec des membres au foyer... je ne sais pas trop quoi déclarer.....Alphonse

Par **ly31**, le **24/04/2008** à **18:02**

Bonsoir, J'ai compris votre situation. De ce fait, et malgré votre séparation future, vous déclarez votre vie actuelle ; puis lors de votre séparation officielle, et lorsque vous aurez une autre adresse, vous pourrez déclarer au moment venu votre changement de situation. Je vous souhaite bon courage. ly31

Par **alphonse**, le **25/04/2008** à **11:15**

merci ly31, finalement vous avez raison. c'est logique.... non ne peut plus clair..... tant pis ... je vais être obligé de refaire une deuxième fois mes papiers une fois maintenant..... et une deuxième fois d'ici peu (le temps de trouver un appart)..
merci encore ly31..... pour tes réponses rapides.... non se sent moins seul face à toutes ces administrations..... merci..... et bonne chance à toi.....